

Une instruction se poursuit relativement à la distribution d'une somme de sept cents francs qui aurait été faite à des ouvriers pendant l'émée, ainsi que d'une pièce de 20 fr. qu'une personne de Châtelet aurait vu remettre à un ouvrier.

Ces assertions nous paraissent bien sujettes à caution. Des bruits analogues ont circulé l'année dernière. On avait même vu des gentlemen en paletots gris distribuer de l'or à pleines mains. Le procès n'a rien révélé de semblable.

La gendarmerie a procédé cette nuit à l'arrestation de six individus qui ont été amenés à Charleroi. Parmi les prisonniers se trouve une femme qu'on croit être la fille Arvicus, dont il a été question dans l'affaire de la Bande-Noire.

Le Journal de Paris dit :

On prétend que les troubles de Belgique ont eu lieu, sur plusieurs points, au cri de *Vive l'Empereur*. On ajoute que la diplomatie anglaise se montrerait préoccupée de cette circonstance.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

Paris, 3 avril.

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix,

On assure que les électeurs de la Somme, de la Dordogne, du Tarn et de la Seine-Inférieure seront convoqués pour les 25 et 26 avril ou les 2 et 3 mai. Deux élections dans le Nord et deux dans le Midi pourront servir au gouvernement à juger de l'état des esprits; il paraîtrait même que cette occasion de faire une expérience électorale partielle a été un des arguments qui ont le plus victorieusement combattu le projet de dissolution de la Chambre éléctive.

Le Constitutionnel affecte de se réjouir comme d'un triomphe de l'ajournement des élections, et son naïf rédacteur, M. Édouard Simon, dit avec bonhomie : « Nous savons bien contrarier certaine tactique de parti ou quelques intérêts personnels, » en annonçant qu'il n'y aurait pas de dissolution. Un peu plus et l'estimable écrivain s'imaginait que c'est lui qui a jeté le désarroi dans le camp de l'opposition et battu les adversaires du gouvernement.

Un fait important s'est produit au Sénat : M. de Maupas a été nommé rapporteur de la loi sur le droit de réunion, et de tous les commissaires, il était celui qui avait dans les bureaux parlé avec le plus d'énergie contre la loi. Faut-il en conclure que le Sénat, résolu à voter la loi sur la presse, désirerait ajourner la loi sur le droit de réunion ? Nous persistons à croire que si ces deux lois sont également défendues par les organes du gouvernement, elles seront votées par le Sénat.

M. Dulimbert reste préfet de Toulouse : le Constitutionnel a reproduit ce matin, d'après le Recueil des Actes administratifs de la Préfecture de la Haute-Garonne une lettre adressée à M. Dulimbert par M. Pinaud. C'est un dédommagement offert par le ministre des affaires très-violentes du Pays, attaques telles que, certes, pas un seul autre journal de Paris n'eût osé en publier.

La Cour d'appel a rendu ce matin son arrêt dans l'affaire des neuf journaux : L'Union et le Temps ont été acquittés ; les sept autres ont été condamnés. Les divers textes des arrêtés prouvent que la Cour a entendu maintenir le droit des journaux d'apprécier et de discuter les discours des orateurs, tout en interdisant le récit des débats. Malheureusement, nous croyons qu'il est impossible de marquer d'une manière précise la limite entre le complet rendu et la discussion. Il est à croire qu'un sénatus-consulte devra trancher la difficulté.

Aujourd'hui a dû être appelée l'affaire Kervéguen.

On n'entend parler partout que de nouveaux journaux. A Paris, plusieurs combinaisons se préparent ; mais ici il faut d'abord beaucoup d'argent : un journal quotidien ne peut raisonnablement se lancer sans avoir dans sa caisse un demi-million ; et encore avec cela, il n'est pas sûr d'aller loin.

La Gazette des Etrangers, qu'on pourrait appeler le *Moniteur de la vie privée*, — rien de M. de Guilloutet, — nous apprend ce matin la mort de madame Shppard, qui, après la mort de son mari, avait repris son nom de jeune fille et se faisait appeler Madame de Brassac. Gazette, ma mie, vous dites des sottises : car probablement, vous ne présenterez pas comme un exemple à vos lectrices, cette dame qui abandonne le nom de son mari parce qu'il n'est pas procédé de la particule.

C'est cette même Gazette qui nous annonce que M. le maréchal Vaillant a lu avec le plus grand soin le manuscrit de Vos Ancêtres, le drame qui va être joué à la porte St-Martin. Décidément la Gazette est dans une mauvaise veine. Les journaux ont récemment énuméré les divers traitements amoncés par l'honorable maréchal et qui montent à plus de 300,000 fr. de rente ; n'y a-t-il pas une ironie cachée derrière cette nouvelle qui représente le haut fonctionnaire comme épluchant les expressions d'une œuvre dramatique ? Notez encore que M. A. Rolland, l'auteur de la pièce n'est pas suspect d'opposition, car tout récemment il recevait du ministère une indemnité de 1,000 fr. ; nous n'avons jamais su pourquoi. Il est

vrai que ce pouvait être une consolation anticipée du joli tour de la pièce qu'il fit jouer au vaudeville : Les rivaux.

CH. CAHOT.

Bulletin commercial

Notre exposé de la situation commerciale de la place sera court aujourd'hui — et pour cause.

Les affaires en tissus ont été assez restreintes. Jamais, nous dit-on, le semaine qui précède celle de Pâques n'a été aussi calme. Les fabricants n'ont pas encore obtenu la hausse qu'ils demandent. Le prix des matières continue à monter. La hausse sur les cotons bruts peut-être évaluée à 15 0/0. Les cotons filés, les laines brutes et peignées suivent le mouvement.

On avait répandu sur place des bruits exagérés au sujet du commencement de grève qui s'est manifesté à Reims. D'après une lettre particulière de cette ville. La suspension de travail s'est bornée à 70 ouvriers de la maison Walbaum qui augmentant ses forces motrices avait dressé un nouveau tarif que les tisserands prétendaient leur être désavantageux. Après échange d'explications, ouvriers et patrons sont tombés d'accord et la manufacture a repris son activité.

J. REBOUX.

Nouvelles des Marchés anglais

BRADFORD. — Laines. — Il n'y a que peu de changement dans le marché aux laines depuis notre dernier bulletin. Toutes les laines supérieures sont bien demandées à des prix graduellement plus fermes. Beaucoup d'entrepreneurs sont dépourvus de marchandises et ils éprouvent de grandes difficultés à se reapprovisionner aux lieux de production. On demande aujourd'hui 19 deniers pour les bons agneaux de Lincoln et 16 pour des brebis ; mais on ne vend pas facilement à ces prix, car 15 2/3 deniers sont un bon prix pour des brebis.

Filés. — Les filateurs ont encore une bonne demande pour l'intérieur et pour l'exportation. Les achats des maisons d'exportation sont cependant un peu restreints et les prix qu'elles offrent sont encore si inférieurs aux prix demandés par les filateurs, que cela met un obstacle considérable au développement des affaires. Les filateurs sont généralement si occupés par les commandes qu'ils demandent des prix très-élevés, surtout pour les 30 supérieurs et quelques numéros de laines filées à deux bouts. Les laines filées cardées sont plus demandées dans les qualités communes.

Tissus. — La demande est un peu plus calme. Les maisons de l'intérieur se sont bien approvisionnées pour quelque temps et n'achètent qu'en petites quantités pour les réapprovisionnements. De bonnes affaires se font en ce moment en tissus nouveautés pour l'intérieur et les fabricants de cet article sont très-occupés. Il y a toujours un bon courant avec la France et le continent et les fabricants ont généralement assez de travail. Les prix augmentent peu à peu avec la hausse des matières.

(Bradford Observer.)

Dépêche commerciale

Liverpool, 2 avril.

Marché très-animé, tendance à grande hausse.

Fair Jumel 13. d.

Middling louisiane 12 1/2.

Robert Funcke & Cie.

Que doit-on faire de la Grand'Place de Roubaix ?

Le 20 mars dernier, le Conseil municipal, réuni en séance extraordinaire, recevait communication d'un rapport présenté par M. Dewarlez, adjoint, au nom de la commission des travaux publics, sur l'agrandissement de la place. L'assemblée vota l'impression de ce travail et nomma une commission mixte, composée de celle des travaux et de celle des finances, pour en étudier les conclusions. De notre côté, nous avons publié dans nos colonnes le rapport de M. Dewarlez, afin que tous ceux qui s'intéressent aux affaires municipales pussent juger des propositions formulées. — Nous allons aujourd'hui les examiner, apprécier jusqu'à quel point elles répondent aux intérêts publics et formuler des observations qui nous sont suggérées par des hommes sérieux, compétents et n'ayant aucun intérêt direct dans la question.

On a dit avec juste raison que la place d'armes est le cœur d'une ville. Là est la vie de la cité. C'est ce lieu si bien décrit par le mot latin de *forum*, théâtre naturel des émotions populaires, joyeuses ou tristes... Il n'y a pas de grande ville sans

place publique. Roubaix, jusqu'à ce jour, dans son immense et rapide développement a dû consacrer toutes ses ressources financières, à l'hygiène, à la salubrité, et il ne lui a pas été permis de songer à ce luxe qui distingue entre toutes les vieilles cités flamandes. Peut-être rester en arrière des villes de 3^{me} et 4^{me} ordre ? Doit-elle renoncer plus longtemps à affirmer sa prépondérance ? Comment y arrivera-t-on ? Telles sont les questions à résoudre en ce moment, questions rendues bien difficiles par notre situation financière. Nous les aborderons cependant ; mais, pour aujourd'hui, nous ne voulons que nous occuper de la Grand'Place et des projets qui s'y rattachent.

Avouons-le, tout d'abord, le rapport de la commission des travaux publics, malgré la compétence incontestable de son auteur, nous a paru inspiré par un manque de confiance dans l'avenir de Roubaix. Il ne tend à rien moins qu'à l'abandon des projets primitifs et à l'amoindrissement du bâtiment qu'il destine aux services publics et que, vu son peu d'importance, il n'ose appeler Hôtel-de-Ville. Il propose, on le sait, la construction par voie de concession d'un bâtiment de 250,000 francs, front à la nouvelle place entre les rues du Château et l'Hôtel des Pompiers 1...

Ici nous croyons devoir rappeler les conclusions de M. Dewarlez :

« La longueur de ce bâtiment, 65 m. 40 c. serait divisée en 18 arcades de 3,06 d'ouverture, dont 12 pour six maisons de 7,12 entre axes (sur 15,00 de profondeur libre entre façades) ;

« Deux autres réservées pour l'accès des halles,

« Et quatre autres conservées au service de la police et d'une entrée avec vestibule et grand escalier conduisant aux salles de fêtes et autres services publics. Ce bâtiment aurait un sous-sol pour caves et cuisines ; un rez-de-chaussée pour magasins, salles à manger et dégagements ; un entresol offrant quatre chambres et cabinet pour chaque maison, dont chacune a sa petite cour particulière.

« Au-dessus de cet entresol, qui serait complètement voûté, se trouverait un vaste premier étage contenant SALLES DE FÊTES, SALONS et autres pièces accessoires, uniquement consacré au service de la ville.

« Cette construction coûterait 250,000 francs !

« Pour abrégier la durée de la concession, ajoute M. le Rapporteur, nous vous proposons d'abandonner gratuitement à l'entrepreneur, tous les matériaux des constructions existantes sur cette partie de la place, telle que nous venons de l'exproprier ; il en ferait nécessairement tous les frais de démolition et de déblais, et pourrait les employer dans la reconstruction corbédée, sous les réserves qui seraient inscrites au cahier des charges, dans l'intérêt de la solidité, de la beauté et de la régularité de l'édifice. (?...)

« On lui donnerait deux à trois ans pour atteindre le complet achèvement de ses travaux et pendant ce délai il pourrait percevoir quelques loyers des portions de bâtiments momentanément conservées.

« Quant au pavage complémentaire de la place, il resterait à la charge de la ville. »

Relevons un oubli de M. le Rapporteur : il vient de dire que le concessionnaire pourrait percevoir quelques loyers des bâtiments conservés ; et, plus haut, il s'exprimait ainsi : «... si nous avons le droit d'ajourner nos démolitions, nous craignons de n'être pas autorisés à louer ces maisons. » Crat-on qu'un entrepreneur serait plus favorisé que la municipalité et que le Conseil d'Etat lui donnerait plus facilement l'autorisation de sous-louer des maisons expropriées pour cause d'utilité publique ?

Telle est la « combinaison » proposée par M. le Rapporteur ; elle ne saurait répondre au sentiment public ; ajoutons qu'elle ne parait pas répondre au sentiment de la commission elle-même puisque sur sept membres dont cette commission est composée, il n'y en a que trois qui ont signé le rapport.

Roubaix est la seconde ville du département ; elle marche glorieusement à la tête de l'industrie française et si elle a traversé une période de désastres, elle peut espérer encore retrouver sa prospé-

rité d'autrefois. Est-il sage d'aliéner à tout jamais son avenir de cité de premier ordre en mettant à exécution le plan proposé au Conseil municipal ? Veut-on que, dans un demi-siècle encore, on puisse dire avec un ancien Préfet du Nord, aujourd'hui conseiller d'Etat : « Roubaix, c'est un grand village ! » Et quand Tourcoing construit en ce moment un Hôtel de ville qui prendra place parmi les plus beaux monuments du Nord de la France, nous nous contenterions, nous, d'une sorte de maison commune, dont le rez-de-chaussée serait loué à des boutiquiers !

Nous laisserons à de plus compétents le soin de discuter pratiquement la « combinaison » proposée.

On nous soumet deux plans qui nous paraissent dignes d'examen : nous en entretiendrons nos lecteurs et nous accueillons du reste toutes les communications qui nous seraient faites sur ces questions qui méritent une étude sérieuse, une discussion approfondie.

Un jour viendra, en effet, où Roubaix sera appelée à avoir une sous-préfecture, des tribunaux, une chambre de commerce et ce n'est point seulement pour le présent que nos administrateurs doivent travailler, c'est encore et surtout pour l'avenir. Il ne faut point que les générations futures puissent nous faire le reproche de n'avoir rien fait pour elles et, ce qui serait pis encore, d'avoir gâché des monuments faits de ressources suffisantes. Il faut mieux tarder que de tout manquer par trop de précipitation.

J. REBOUX.

L'abondance des matières nous oblige à remettre quelques articles à notre prochain numéro.

CHRONIQUE LOCALE

Au concours de Pâques qui vient d'avoir lieu dans l'atelier de M. Cabanel, à l'Ecole des Beaux-Arts, notre jeune pensionnaire J.-J. Weerts a obtenu la seconde médaille pour la figure peinte.

Nous félicitons notre compatriote de ce nouveau succès qui prouve la continuité de ses efforts et de son travail.

M. Renard, directeur des contributions directes, vient d'être sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Tous les journaux de Lille constatent les sympathies que M. Renard s'était acquises par son attention constante à concilier les intérêts de son administration avec ceux des contribuables.

M. Renard est remplacé par M. Colson, frère du secrétaire du Ministère de la guerre.

Il nous parvient, dit le *Mémorial*, des différents points du département des nouvelles satisfaisantes sur l'apparence de la nouvelle récolte. S'il ne survient plus de gelées tardives, on peut compter que la campagne de cette année compensera, par ses produits abondants, le déficit des années précédentes.

La dernière soirée musicale de la Grande Harmonie a été très brillante ; les morceaux d'harmonie militaire ont été exécutés avec cet ensemble remarquable qui fait la force de notre musique.

M. Lebaezqz s'est surpassé dans son solo de clarinette, M. Mercier a joué des variations sur le cor en véritable artiste et M. J. Fournier s'est montré cette fois-ci au public qui a admiré sa fantaisie de Saxophone et l'a applaudi comme il le méritait. Ce jeune musicien a tout ce qu'il faut pour devenir d'une grande force, mais son instrument ne nous paraît pas être sans défauts.

La belle voix de ténor que celle de M. Lestienne ! Expression, douceur, sentiment dans *Rapelle-toi* et force dans le *Credo des Quatre Saisons*, romance qui exige une grande étendue de voix. Applaudi et bissé, M. Lestienne a laissé parmi nous le plus agréable souvenir.

Nous disions, il y a quelques mois, en parlant pour la première fois de M. Pieters, comique dunkerquois : « Voilà une bonne connaissance de plus — Nous avons raison, M. Pieters possède aussi le talent d'accompagnateur et le piano n'a pas de secrets pour lui. »

On dit souvent que ce qu'il y a de plus ennuyeux qu'un morceau de piano, ce sont deux morceaux de piano : ceux qui tiennent ce langage n'ont certainement pas entendu M. Pieters, car ils reconnaîtraient qu'il y a de sa exception. ...

Le *Chanteur des Rues* et l'*Ecuyer du Ci* que sont deux chasonnettes excessivement difficiles et fatigantes ; il faut avoir le talent de M. Pieters pour pouvoir les aborder et nous sommes convaincus qu'il y a peu de comiques, même les plus en vogue, qui puissent attendre dans ce genre, la même perfection.

Une nouvelle soirée doit avoir lieu, dit-on, le mardi de Pâques ; nous lui souhaitons le même succès. — MUCHAUSA.

La Société lyrique offrira à ses membres

honoraires une première soirée musicale, dimanche à sept heures, à l'estaminet de la Chaise d'Or, place Notre-Dame.

Une soirée musicale sera aussi offerte aux membres honoraires de la Lyre roubaissienne. Elle aura lieu lundi. En voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o France, France, chœur, (la Lyre).
- 2^o Sênora, romanes, (Willem).
- 3^o Bouquet fané, romanes, (Labroi).
- 4^o Marie, mélodie, (Cockan).
- 5^o Page, écuyer, capitaine, (Montigny).
- 6^o Sérénade de Gounod, (Hermans).
- 7^o Le Mariage, chasonnette comique, (J. Roche).

DEUXIÈME PARTIE.

- 1^o Le Chant des Amis, (la Lyre).
- 2^o Credo des quatre saisons, (Willem).
- 3^o Romance de Roland à Roncevaux, (Labroi).
- 4^o Il Baccio, (Hermans).
- 5^o Méphistophélès, romanes, (Vansckere).
- 6^o Duo de la Juive, (Montigny et J. Roche).
- 7^o Laissez-moi tranquille, chasonnette, (J. Roche).

Le piano sera tenu par Mlle Farcé.

Les habitants de la rue des Longues-Haies se plaignent du retard apporté dans la distribution des courriers. Il y a un mois, nous assure-t-on, le facteur arrivait dans la rue, le matin vers neuf heures ; aujourd'hui, il n'y arrive plus guère qu'après dix heures.

C'est demain la fête des Rampeaux ou Paques-Flurries. On amenait ce matin en ville des quantités considérables de branches de buis et de lauriers.

On nous dit que de nombreux vols de porte-monnaie ont été commis mardi à l'église de Saint-Martin pendant la cérémonie de la première communion.

Un sieur François Leroy, ouvrier fleuriste à Tourcoing, a été condamné hier matin à deux mois de prison par le tribunal correctionnel, pour vol de laine au préjudice de M. Deconninck, son patron.

Le tribunal a en outre condamné à des peines variant de 6 jours à un mois de prison, des mendicants et des belges rentrés en France malgré l'arrêt d'expulsion qui les frappait.

Un des deux militaires dont nous avons annoncé la fuite en Belgique, a été arrêté il y a trois jours à Roubaix. Il était venu réclamer audacieusement son uniforme qu'il avait laissé en gage. L'autre a été plus prudent, paraît-il ; il continue à user largement de l'hospitalité des Mourois. Comme il est un peu musicien, il apprend l'air de la *Brabançonne*.

Hier après-midi, on a retiré d'un fossé rempli d'eau, au hameau des Gringuettes, près Mons-en-Barœul, le cadavre d'un enfant âgé de vingt mois environ. Il a été reconnu pour appartenir aux époux Chatelet, domiciliés en cette commune.

On suppose que l'enfant était parvenu à se dérober à la surveillance de sa mère, et qu'en dirigeant ses pas incertains, vers le ruisseau, il y a trouvé la mort.

On nous prie d'insérer le signalement de la nommée Esther Langrand, femme Joseph Goubet, de Marœuil, disparue depuis environ trois semaines.

Agée de 68 ans, taille d'environ 1 m. 60 c., cheveux noirs grisonnants, sourcils noirs, yeux gris, nez pointu, bouche moyenne, visage ovale, teint pâle. Cette femme qui est atteinte d'idiotisme est vêtue de trois jupons gris, deux caracos gris, un mouchoir en laine, un tablier en coton à carreaux, coiffée d'un bonnet blanc, chaussée de sabots, elle ne porte qu'une boucle d'oreilles.

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION DE ROUBAIX.

Inventaire au 28 mars 1888.

Le nombre de sociétaires est de 235 comme le mois précédent. La somme de dépôts n'est plus que de 1,652 fr. par suite de remboursements de 72 francs 90 centimes.

La vente en mars s'est élevée à 22,239 k. de pain, et le montant du chiffre d'affaires est de 10,154 fr., compris les ventes de son.

ACTIF.

Sommes payées en terrain et bâtiments de la boulangerie	fr. 25,274-25	
Mobilier industriel	3,300-00	
Farines brutes 9,280 k. à 45 fr.	4,176-00	
Farines premières et graux	2,200 k. à 51 fr.	1,188-00
Sons 600 k. à 15 fr.	90-00	
148 pains en rayon à 80 c.	118-40	
Charbon, paille et avoine	160-00	
Encaisse	4,298-30	

Total. 38,604-95

PASSIF.

235 cotisations à 10 fr.	2,350-00
Réserve	1,538-40
Sommes prêtées	31,500-00
Dépôts aux sociétaires	1,652-00
Dû à divers	1,411-50

Total. 38,449-90

Bénéfice des trois premiers mois. 155-05

AVIS.

L'assemblée générale trimestrielle aura